

DEPARTEMENT
DE LA
Charente-Inférieure

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

CANTON
ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Juillet 1917

193

OBJET :

MARCHE ROBIN

47264

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

20

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent dix-sept, le neuf du mois de Juillet
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEGALONI Ch. Maire

en session } ordinaire

d'après convocations faites le 7 Juillet 1917

} extraordinaire

Etaient présents : MM. MEGALONI Charles, Veyssière, Mochedareux
Julien, Mme Larizet, Melle Mikosky, M. Péraudou, Bau-
det, Boulterne, Chazeaud, Bonchet, Domecq, Arrivi, Gorge
Trot, Prugnaud, Thomas, Conseil, Grassemeier, Chaillet

Absents : MM. Dureau, Gouin, Counil, Ollivier, Simon
B. vignac.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gorge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil autorise le Maire à signer avec Mr Robin
Clovis, entrepreneur de menuiserie, rue des Filles à Royan
un marché de gré à gré de 110.320 frs (cent dix mille
huit cent vingt francs) pour la fourniture à la Ville de Royan
de 12 tables d'écoliers : 10.500 f (soixante mille cinq cents
francs) et d'une somme de 100.320 f (cent mille
trois cent vingt francs)

[Faint, mostly illegible text from the reverse side of the paper, appearing as bleed-through.]



Fait et délibéré à **RCYAN**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

APPROUVÉ
La Rochelle, le 29 JUIL 1847

N'ont pas signé : MM.

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,
[Signature]

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature of the Mayor]

MARCHE DE GRE A GRE

ENTRE : Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 1947

et : Monsieur Clévis ROBIN, Entrepreneur de menuiserie, rue des Tillouls à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur Clévis ROBIN, s'engage à livrer à la Ville de Royan 22 (vingt deux) tables d'écrits et une scène de plein air de 80 M2 pour la somme totale de 150.520 Frs (cent soixante mille huit cent vingt francs)

La ville s'acquittera des fournitures des travaux par mandat communal.

A ROYAN, le 19 Juillet 1947

Le Fournisseur,



Le Maire,

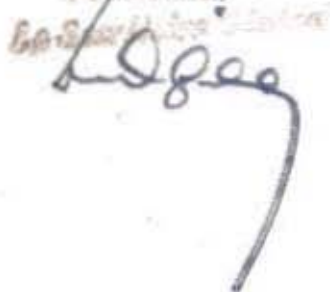


APPROUVÉ

pour valoir marché

La Rochelle, le 29 JUIL 1947

Le Préfet,



MARCHE DE GRE A GRE

30 DECE 1947

ENTRE :

Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal, en date du
30 Octobre 1947

ET :

Monsieur Clovis ROBIN, Entrepreneur de menuiserie et charpen-
te, 46 Av. des Tilleuls à Royan

IL A ETE CONVENU QUE :

Monsieur Clovis ROBIN, Entrepreneur de menuiserie, livrera à
la ville de Royan

31 bancs
6 Cadres de scène
10 tableaux de classe
du mobilier de cantine scolaire
70 bancs et 40 tables recouvertes de linoléum

pour le prix net de 185.077 fra (cent quatre vingt cinq mille soixan-
te dix sept fra).

Monsieur Clovis Robin sera mandaté sur les crédits corres-
pondants à la destination de ce mobilier, dès réception.

A Royan, le 6 Novembre 1947

L'Entrepreneur,

LE MAIRE,

APPROUVÉ

La Rochelle, le 23 DEC 1947

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.



Roche Paul